

Commission Permanente du 9 octobre 2006

- I** **La Région axe la formation professionnelle sur la qualité et la pérennisation des parcours professionnels ainsi que la recherche en matière de santé**
- Mise en œuvre de la pérennisation des parcours professionnels, avec la création de l'Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie et l'individualisation des formations.
 - Soutien à la recherche en matière de santé pour un pôle d'excellence régionale.
- II** **Année scolaire 2006 – 2007 : permettre l'accès de tous les lycéens à la culture et leur donner les moyens de suivre dans de bonnes conditions leur scolarité**
- Développement des activités culturelles au sein des Lycées avec notamment Culture Plus.
 - Lutte contre le décrochage scolaire
 - Internes : dotation d'ordinateurs portables
- III** **La Région s'engage pour la Ligne à Grande Vitesse avec la finalisation de la ligne Sud Europe Atlantique**
- IV** **Plan Numérique Régional : développement des Espaces Publics Numériques**

La Région axe la formation professionnelle sur la qualité et la pérennisation des parcours professionnels

La Formation professionnelle a toujours été une des grandes priorités d'action du Conseil Régional Poitou-Charentes, dans l'objectif de permettre à tous les jeunes d'accéder à un métier et d'aider chaque habitant de la région à se réorienter ou accroître ses compétences au cours de son parcours professionnel.

Dans cette volonté régionale d'accroître la qualité et la pérennisation des parcours professionnels, deux décisions de cette Commission méritent d'être soulignées :

◆ la Création de l'Agence Régionale de la Formation afin de pouvoir sécuriser les parcours professionnels des habitants de Poitou-Charentes.

L'Agence Régionale de la Formation, créée sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) a pour objectif de garantir à l'ensemble des habitants de la région leurs droits à l'information, l'orientation et à la formation tout au long de la vie.

L'Agence a trois missions essentielles :

- Améliorer les conditions d'élaboration et de sécurisation des parcours professionnels
- Favoriser le développement des ressources humaines et des compétences
- Soutenir les territoires dans leur mission d'information, d'orientation et de formation.

et s'adressera plus particulièrement aux :

- publics sensibles à la sécurisation de leur parcours personnel et professionnel (Jeunes, femmes, seniors, salariés des TPP, travailleurs handicapés, personnes issues de l'immigration...)
- aux décideurs et financeurs de la formation voulant travailler ensemble au sein de la Conférence des Financeurs.
- aux acteurs et partenaires de l'économie, de l'emploi et de la formation, publics et privés, intervenant dans ce domaine de la formation auprès de la population.

◆ **L' Individualisation des formations par les chèques « Reprise d'études », « Qualification », « Formation » et « Formation femmes ».**

Le Conseil régional lance un dispositif chèques afin de répondre concrètement aux demandes individuelles de formation.

→ **Le Chèque « Reprise d'études »** qui a pour objectif d'aider les stagiaires à reprendre leurs études par l'attribution individuelle d'un bonus de 500 euros par année d'étude.

→ **Le Chèque « Qualification »** qui donne une nouvelle chance aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, peu ou pas qualifiés, et non indemnisés, par une prise en charge des frais de formation pouvant atteindre 100 % avec un plafond de 5 000 euros. C'est précisément par ce chèque que la Région Poitou-Charentes est intervenue pour les 73 jeunes inscrits à l'Ecole Frank d'Armane en prenant en charge leurs frais de formation.

→ **Le Chèque « Formation »**. En 2005, 620 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce chèque et donc d'une prise en charge des coûts pédagogiques de leur formation.

Le Conseil régional propose de modifier ce chèque afin de l'adapter le plus efficacement possible aux évolutions actuelles du marché du travail, par :

- **une harmonisation des différentes interventions de la Région sur les formations universitaires** en proposant une aide de 70% maximum avec un plafond de 1 400 euros.
- **le bénéfice d'une indemnités assédic ou d'un autre employeur public** couvrant la durée totale de la formation (AREF + APF)
- **le soutien à des formations qualifiantes reconnues** et inscrites notamment au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- **la possibilité de dérogation** lorsqu'un PRF se déroule à plus de 50 km aller du lieu de domicile du stagiaire.
- **la prise en charge partielle ou totale des coûts pédagogiques de formation pour les salariés en congé de reclassement ou en période de reconversion .**
- **la prise en charge à hauteur maximum de 10% des coûts pédagogiques de formation pour les cadres demandeurs d'emploi (Dispositif « Objectifs cadre »).**

→ Le Chèque « Formation Femmes », avec comme axes prioritairss :

- l'accès du chèque aux organismes de formation situés hoirs Région Poitou-Charentes.
- l'harmonisation des modalités d'intervention de la Région en adaptant la liste des formations éligibles.
- l'ouverture du chèque à des femmes très qualifiées et pour lesquelles un reconversion est nécessaire.

Mettre tableau

Le Conseil régional propose, en conséquence, l'attribution par la Région de 5 places par session de formation au sein d'un même organisme, dans la limite de 15 chèques par an et par organisme.

La Région soutient la recherche en matière de santé pour en faire un pôle d'excellence régionale

La Région Poitou-Charentes a fait de la santé, du vieillissement et du handicap un de ses quatre axes prioritaires pour le soutien à la recherche régionale.

C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé de signer la Convention Espri 2007-2009 avec l'INSERM et propose, lors de cette Commission, de soutenir deux projets d'envergure :

- **une nouvelle équipe de recherche sur le thème « pharmacologie des anti-infectieux »**, avec l'INSERM. L'objectif est d'obtenir, par cette création, un label d'Unité INSERM.

Pour rappel, la Région coopère en effet depuis 2005 avec l'INSERM pour développer le potentiel régional de recherche en santé et ainsi accroître sa visibilité en labellisant de nouveaux laboratoires ou en les intégrant dans les réseaux nationaux de recherche de l'INSERM.

Soit une contribution de 82 500 euros.

- **l'installation d'un cyclotron à haute énergie à Nantes, pour répondre aux besoins de la recherche sur le cancer.**

La réalisation de ce cyclotron est prévu pour septembre 2008.

Le financement se répartit comme suit entre les différentes parties : *mettre tableau*

Année 2006 - 2007

Permettre l'accès de tous les lycéens à la culture

Permettre l'accès de tous les lycéens à la culture, telle est la priorité que s'est fixée la Région Poitou-Charentes et qui se concrétise par :

- **le renforcement de l'opération « Culture Plus »**, effective au sein des lycées publics, des maisons des lycées et des foyers socio-éducatifs et qui s'étend désormais aux lycées privés. Ce dispositif répond concrètement au souhait de culture toujours croissant des jeunes lycéennes et lycéens, exprimé notamment dans le cadre du budget participatif des lycées. Soit un engagement financier de 1 072 558 euros
- **le lancement de l'événement culturel trimestriel « De l'écrit à l'oral, quelle musicalité ? »**. l'objectif est d'encourager les manifestations culturelles ou de loisirs car elles sont un élément d'éducation fort pour les jeunes. L'acte de création, la mise en jeu des talents individuels ainsi que la relation directe avec les artistes et les œuvres leur permet de se placer et d'évoluer au cœur de la culture. Soit un engagement financier de 80 000 euros.
- **le soutien à 40 projets culturels, parmi lesquels 17 voyages éducatifs**. Soit un engagement financier de 78 870, 12 euros.
- **la poursuite de l'opération « Lycéens au cinéma »**, confiée pour sa mise en œuvre à la Ligue de l'enseignement Poitou-Charentes. Soit une subvention d'un montant de 11 960 euros.
- **le soutien à la journée de formation et de rencontre avec les animateurs culturels des lycées et les animateurs du réseau des accueils jeunes de la Vienne**, organisée par la Ligue de l'Enseignement de la Vienne, sur le thème « Accompagner les jeunes porteurs de projets : la junior association. Cette journée de formation aura lieu le 9 novembre 2006, à Poitiers.

Documents annexés : liste des projets culturels par établissement / Culture Plus : liste des lycées publics et privés.

Année 2006 - 2007

Donner aux lycéens les moyens de suivre et dans de bonnes conditions leur scolarité

◆ Lutter contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire existe, atteignant en priorité les jeunes issus de milieux défavorisés. Près de 600 jeunes sortent ainsi, chaque année, du système scolaire, sans proposition de qualification alors que de nombreuses places sont encore disponibles dans l'ensemble des dispositifs de formation.

Afin de lutter contre ce décrochage scolaire, la Région Poitou-Charentes avec le Rectorat et la DRAF a décidé de se mobiliser pour **une action commune et concertée, afin de ne laisser aucun jeune de la région sans solution concrète.**

Sont ainsi proposées :

- **l'organisation de Sessions d'Information et d'Orientation (SIO) dans chaque bassin de formation**, pour offrir des réponses de qualification adaptées aux besoins des jeunes.
- **l'implication des Conseillers Tuteurs en Insertion (CTI) dans le repérage des jeunes sans solution.**

Soit une subvention en faveur de l'AGEVIE de 4 100 euros

- **le soutien aux lycées professionnels** afin que les élèves internes qui éprouvent des difficultés puissent accéder à des aides d'accompagnement.

Soit un engagement financier de 71 610 euros.

-

Année 2006 - 2007

Donner aux lycéens les moyens de suivre et dans de bonnes conditions leur scolarité

◆ Doter les internes d'ordinateurs portables

Depuis 2004, tous les internes des lycées professionnels de la Région Poitou-Charentes peuvent bénéficier de micro-ordinateurs portables.

Le Conseil régional propose d'étendre cette disposition aux internats des 4 EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté) de la région, sachant que ce matériel exigera de la part du personnel enseignant une prise en charge et une attention particulière.

Objectif 2007 : équiper en portables les lycées professionnels en cités scolaires, les lycées agricoles ainsi que les lycées d'enseignement général et technique accueillant des élèves de sections professionnelles.

Le Conseil régional propose, par ailleurs, pour étude et en concertation avec l'Espace Mendès France à Poitiers et l'ADULLACT, **un projet de déploiement d'ordinateurs portables auprès des lycéens de la région.**

Ce projet devra répondre aux critères suivants :

- Permettre à chaque lycéen, et en priorité aux élèves issus des familles les plus défavorisées de disposer d'un ordinateur portable d'usage scolaire et familial.
- Assurer, à terme, un renouvellement des postes informatiques pédagogiques des établissements par le biais des portables lycéens.
- Favoriser les usages pédagogiques des portables
- Développer l'utilisation des logiciels libres.

La Région s'engage pour la Ligne à Grande Vitesse

Finalisation de la ligne Sud Europe Atlantique

La Région Poitou-Charentes a décidé de s'engager financièrement pour que puisse être réalisée **une nouvelle phase d'études et procédures sur la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, indispensable à sa finalisation et mise en service.**

La mise en service de cette ligne est prévue en :

- 2013 pour la section Angoulême – Bordeaux
- 2016 pour la section Tours Angoulême

La Convention proposée par le Réseau ferré de France pour cette nouvelle phase d'études et procédures définit le plan de financement, réparti comme suit :

- **Phase 1 section Angoulême – Bordeaux** 26 M€
Etudes nécessaires pour l'appel d'offre de mise en concession : diagnostics archéologiques, étude de déplacement de réseaux, reconnaissance hydrogéologique et études hydrauliques, études parcellaires et opérations foncières...
- **Phase 2 section Tours – Angoulême** 19 M€
Etudes préparatoires à l'enquête publique et projet APS
- **Acquisitions foncières d'opportunité** 15 M€
Essentiellement, pour préparer les mesures compensatoires pour reconstitution des milieux naturels de la phase 1 et exceptionnellement pour réaliser sur la phase 2 des acquisitions foncières présentant un caractère social.

Financier	Taux	Montants (M€)
AFITF	33,33 %	20
RFF	33,33 %	20
Sous-total	66,66 %	40
Région Poitou-Charentes	6,67 %	4
Région Aquitaine	26,67 %	16
Sous-Total Collectivités	33,34 %	20
TOTAL		60

Soit un engagement financier de 4 000 000 euros pour la Région Poitou-Charentes

Document annexé : Convention de Financement de la LGV Sud Europe Atlantique

Plan Numérique Régional

Développement des Espaces Publics Numériques

L'offre de service d'accès à Internet est forte en Région Poitou-Charentes mais de qualité inégale si nous nous référons à la carte ci-jointe des Espaces Publics Numériques (EPN) et des Accès Publics à Internet (API).

C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé **de développer sur l'ensemble du territoire les Espaces Publics Numériques, tant en direction des collectivités territoriales que des associations, dans l'objectif de garantir à tous les habitants de la région un accès équitable et de proximité aux services en ligne.**

Cette démarche régionale s'effectuera en plusieurs étapes :

- ◆ **Couverture des dernières zones ne disposant pas d'un accès public à internet.** La Région soutiendra en effet les communes désirant se doter d'un accès public à Internet.
- ◆ **Adhésion à la Charte Netpublic** se caractérisant par une formation de qualité et adaptée pour les responsables et animateurs de ces espaces, un accompagnement personnel et collectif des usagers avec une initiation aux outils numériques et aux technologies de l'information, un accès facilité à Internet pour les personnes en situation de handicap.
- ◆ **Mutation réussie des Accès Publics à Internet en Espaces Publics Numériques grâce à la création d'un label régional** doté de 4 niveaux (Accès public à Internet / Espace public numérique premier clic / espace numérique second clic / Espace Numérique troisième clic) et à un mécanisme de financement permettant aux espaces et accès d'atteindre les niveaux supérieurs. Soit un engagement financier de 1 000 000 euros.
- ◆ **Création d'un fonds d'aide à l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux outils numériques et à l'Internet** afin d'aménager les postes de travail : achat de mobilier et de matériel informatique spécialisés, de logiciels adaptés, formation du personnel et des bénévoles à l'utilisation de ces logiciels, maintenance des équipements spécialisés. Soit un engagement financier de 100 000 euros.

Documents annexés : Cartes : Répartition des EPN et API et Proposition d'implantation au sein des communes / Charte « NetPublic » (Internet pour tous)